



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/CEFACT/2007/10
8 mars 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU COMMERCE

Centre pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques

Treizième session
Genève, 14-16 mai 2007
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS D'ORGANISATION

Calendrier des projets et gestion coûts-résultats
Spécification relative aux prescriptions commerciales: Version 1.0, Révision 1.0

Norme du CEFACT-ONU préparée par le Groupe des procédures
commerciales internationales (TBG)

Résumé

La présente spécification relative aux prescriptions commerciales a été préparée par le TBG6 et approuvée par le TBG le 4 mai 2006.

Le Groupe de gestion du Forum (FMG) a approuvé la spécification le 18 septembre 2006 en vue de son approbation pendant l'intersession.

Le présent document a été approuvé par les chefs de délégation pendant l'intersession et doit être confirmé par la treizième session plénière du CEFACT-ONU qui aura lieu du 14 au 16 mai 2007.

On trouvera ici un résumé analytique et la table des matières du document complet qui peut être téléchargé à partir de l'adresse http://www.unece.org/cefact/brs/brs_index.htm.

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Dans le domaine des marchés publics ou privés de travaux, de biens et de services, les parties à un contrat ont besoin d'échanger des informations sur le calendrier des activités des projets et les équations coûts-résultats. Ces échanges, dont le but est de tenir les clients informés de l'état d'avancement des activités, permettent de savoir si les délais et les budgets sont respectés ou non.
2. Plusieurs outils logiciels peuvent être utilisés pour organiser, gérer et évaluer les activités d'un programme. Le but de la présente spécification relative aux prescriptions commerciales concernant les calendriers des projets et les analyses coûts-résultats est de permettre l'interopérabilité des systèmes d'application et une collaboration entre les fournisseurs, maîtres d'œuvre et clients. Elle devrait simplifier la passation des marchés et réduire les coûts pour toutes les parties dans la mesure où une norme peut être invoquée pour l'échange d'informations, ce qui dispense chaque programme de mettre au point sa propre méthodologie. Elle devrait créer un climat plus propice à la collaboration en donnant aux parties en présence la possibilité d'échanger librement des informations selon un mécanisme uniforme, sans avoir à se soucier des systèmes d'application utilisés.
3. Le but de cette norme est plus particulièrement de permettre l'échange des informations nécessaires à l'évaluation initiale du calendrier des activités d'un projet et de la tenue des coûts; de tenir informé du respect du calendrier et de la tenue des coûts à intervalles périodiques, par exemple tous les mois; de permettre d'éventuelles modification du calendrier et des coûts; et de donner un tableau de la situation du calendrier et des coûts à la fin du contrat, de telles informations étant utiles pour dresser l'historique d'un projet et établir des estimations pour de futurs contrats.
4. L'objectif est d'uniformiser les procédures, les transactions et les informations commerciales relatives à la gestion des programmes dans tous les secteurs de l'industrie.
5. Ce document définit un ensemble d'approches cohérentes pour l'échange de données sur la gestion des programmes à l'aide de la méthode de modélisation du CEFACT-ONU (UMM) et du langage de modélisation unifié (UML), ces échanges fournissant une description détaillée des processus d'affaires.
6. Sa structure repose sur le modèle de la spécification relative aux prescriptions commerciales du CEFACT-ONU, version 1, édition 5.
7. Le présent document a été établi par le Groupe de travail du calendrier des projets et de la gestion coûts-résultats qui est rattaché au TBG6 (architecture et construction). La responsable du projet pour le Groupe de travail est Sylvia Webb (GEFEG), le coordonnateur technique Chris Hassler (US Defense Contract Management Agency) et les pays membres participants les États-Unis, la France et le Royaume-Uni.

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE
2. RÉFÉRENCES
3. OBJECTIF
4. CHAMP D'APPLICATION
5. PRESCRIPTIONS COMMERCIALES
 - 5.1 ÉLABORATION DU PROCESSUS D'AFFAIRES
 - 5.1.1 Les acteurs
 - 5.1.2 Cas de figure: mise en route du projet
 - 5.1.2.1 Création du projet
 - 5.1.3 Cas de figure: compte rendu de l'exécution du projet
 - 5.1.3.1 Compte rendu des résultats du projet
 - 5.1.3.2 Avis d'erreur
 - 5.1.3.3 Avis de mise à jour
 - 5.1.4 Cas de figure: modification du projet
 - 5.1.4.1 Redéfinition de la situation initiale
 - 5.1.4.2 Actualisation du projet compte tenu de la situation initiale
 - 5.1.5 Cas de figure: clôture du projet
 - 5.1.5.1 Annulation du projet
 - 5.1.5.2 Achèvement du projet
 - 5.2 DÉFINITION DES FLUX D'INFORMATION
 - 5.2.1 Communication des données
 - 5.2.2 Avis d'erreur
 - 5.2.3 Avis de mise à jour

- 5.3 DÉFINITION DU MODÈLE D'INFORMATION
 - 5.3.1 Liste des entités
 - 5.3.2 Données relatives au calendrier
 - 5.3.3 Données relatives aux coûts
 - 5.3.4 Données relatives au contrat et au résumé du projet
 - 5.3.5 Données relatives au financement
 - 5.3.6 Données auxiliaires
 - 5.3.6.1 Calendrier de la communication de l'information
 - 5.3.6.2 Calendrier des activités
 - 5.3.6.3 Structure du système de communication de l'information
 - 5.3.6.4 Ressources
 - 5.3.6.5 Seuils de la variance
 - 5.3.7 Remerciements
- 5.4 RÈGLES D'AFFAIRES
- 5.5 DÉFINITION DE TERMES
